



ELECTIONS CSE 2023 ET SI ON SE DISAIT TOUT... SUR L'EMPLOI ?

0387207536 / 0608756243
Web <http://tdf-unsa.org>
Twitter <https://twitter.com/TdfUnsa>

Le 21 mars 2023

Dans 2 semaines, du 6 au 13 avril 2023, vous allez voter pour élire **vos représentants au Comité Social et Economique de TDF**. Pourquoi voter pour **les candidats représentants l'UNSa** ?

Les Emplois et l'Organisation à TDF

L'UNSa considère que le **CDI** doit être la forme contractuelle du contrat de travail à TDF. Nous mettons l'accent sur le salarié en CDI afin d'éviter qu'il ne devienne qu'une simple variable d'ajustement au profit des CDD, de l'intérim ou des sous-traitants, de prestataires ou toute forme de contrat précaire. Afin d'éviter toute dérive nous demandons que toute autre forme que le CDI soit fortement encadré et contrôlé.

La vente d'une partie de TDF (45%) et les plans de transformation des BU ainsi que l'évolution des marchés vont engendrer des modifications et des réorganisations. Afin d'identifier au plus vite les impacts sur la stratégie de l'entreprise mais surtout sur chaque salarié de TDF, il est donc primordial d'avoir des représentants qui suivent au plus près ces changements. L'UNSa entend tenir ce rôle avec lucidité et intelligence.

Pour l'UNSa, Il est capital que la direction implique en amont les représentants du personnel dans toute réorganisation et/ou transformation. Ils connaissent bien leur métier et sont donc une source fondamentale de bonnes idées.

L'UNSa sera porteuse de progrès, de performance économique et social ainsi que de respect de l'environnement pour mieux répondre à ces défis majeurs et les anticiper.

L'UNSa réaffirme la nécessité et la pertinence d'un dialogue social constructif et ambitieux.



Les Rémunérations



L'UNSa soutiendra une politique de **rémunération collective** en concomitance avec une politique de **rémunération individuelle** plus juste. Nous proposerons, entre autres, de mettre en place des indicateurs anonymisés, grâce auxquels chaque salarié pourra se positionner par rapport à des collègues de même classification et mêmes responsabilités. Nous demandons que la grille des seuils de rémunération de TDF soit appliquée systématiquement pour tous les salariés. L'UNSa sera vigilante à l'équité entre tous les salariés car rien ne justifie un traitement inégal à court et/ou à long terme, notamment sur les retraites.

Temps de travail	
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13	13
14	14
15	15
16	16
17	17
18	18
19	19
20	20
21	21
22	22
23	23
24	24
25	25
26	26
27	27
28	28
29	29
30	30
31	31
32	32
33	33
34	34
35	35
36	36
37	37
38	38
39	39
40	40
41	41
42	42
43	43
44	44
45	45
46	46
47	47
48	48
49	49
50	50
51	51
52	52
53	53
54	54
55	55
56	56
57	57
58	58
59	59
60	60
61	61
62	62
63	63
64	64
65	65
66	66
67	67
68	68
69	69
70	70
71	71
72	72
73	73
74	74
75	75
76	76
77	77
78	78
79	79
80	80
81	81
82	82
83	83
84	84
85	85
86	86
87	87
88	88
89	89
90	90
91	91
92	92
93	93
94	94
95	95
96	96
97	97
98	98
99	99
100	100

La direction et les organisations syndicales ont renégocié le temps de travail dans l'entreprise en 2021

- **L'UNSa a obtenu lors de cette négociation :**
 - L'intégration de la prime de 5.5% dans le salaire de base des cadres en contrat forfait jours
 - **LE CET :**
 - L'abondement de 10% pour 10 jours versés
 - Possibilité de verser jusqu'à 20 jours par an (Jours TDF, 10 Jours ARTT, la 5^{ème} semaine de congés payés)
 - Possibilité pour les techniciens d'alimenter par les heures de trajet non décomptés dans le TTE et d'avoir un complément de salaire.
 - La rémunération des jours versés sur le CET est basée sur le salaire de base et le 13^{ème} mois compris
 - Le déblocage anticipé pour des cas lourds qui est passé de 10 à 20 jours par an.
 - La prise de jours pour financer un congé n'aura pas d'impact sur le 13eme mois
 - **LE TELETRAVAIL :**
 - La possibilité de prendre jusqu'à 3 jours de télétravail
 - L'élargissement du nombre de salariés éligibles au télétravail (+ 500 personnes par rapport au précédent accord)
 - La possibilité de télétravail occasionnel pour les conducteurs de travaux avec une prime mensuelle
 - La reconnaissance de la préparation à domicile des interventions, planifié via un BT pour les techniciens du Pôle opération avec une prime mensuelle.
 - L'attribution de tickets restaurant à tous les télétravailleurs



*Du 6 au 13 avril Votez pour vous
Votez pour les candidats UNSa*

